



DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES
**PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE (permis de conduire, certificat
de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport)**

REPLIR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Nom de l'établissement : _____

Vous remplissez ce formulaire à titre de : ☐ Employé(e) ☐ Stagiaire Pour quel corps d'emploi : _____
☐ Bénévole ☐ Parent accompagnateur ☐ Hébergement/Échange

SECTION 1

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE FAMILLE		PRÉNOM USUEL		PRÉNOM (2)	
DATE DE NAISSANCE		SEXE ☐ Masculin ☐ Féminin		NO DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, app.)			VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL		
ADRESSE PRÉCÉDENTE (n°, rue, app.) (si depuis moins de 5 ans à l'adresse actuelle)			VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL		

AVIS IMPORTANT

- Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis du centre de services scolaire, ont un lien avec les fonctions seront considérés.
- Tout formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera retourné à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.

La Loi sur l'instruction publique prévoit :

- Que le présent formulaire de déclaration doit être transmis au centre de services scolaire;
- Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au centre de services scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que la personne titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que le centre de services scolaire peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration;
- Que le centre de services scolaire doit s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès de ses élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux n'a pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercées ou susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire.

La Charte des droits et libertés de la personne prévoit :

- Que nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon (suspension du casier judiciaire).

QUELQUES DÉFINITIONS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Infraction criminelle : Infraction créée par le législateur fédéral pour sanctionner les conduites les plus graves qui portent atteinte aux valeurs fondamentales de la société. Exemple de lois de nature criminelle qui prévoient de telles infractions: le *Code criminel* et la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

Infraction pénale : Infraction créée par le législateur fédéral ou provincial pour sanctionner un comportement qui contrevient au bien-être public. Par exemple, la *Loi sur l'assurance-emploi* ainsi que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* comprennent des infractions pénales créées par le législateur fédéral; le *Code de la sécurité routière* ainsi que la *Loi sur la protection de la jeunesse* comprennent des infractions pénales créées par le législateur provincial.

Accusation encore pendante : Accusation pénale ou criminelle portée devant une instance judiciaire qui n'a pas encore rendu sa décision ou qui n'a pas été auditionnée.

Ordonnance judiciaire : Décision d'un juge qui enjoint à une personne de respecter certaines conditions. Il peut s'agir, par exemple, d'un engagement en vertu de l'article 810 et suivants du *Code criminel*, d'une ordonnance de probation, d'interdiction de conduire, d'interdiction de posséder des armes à feu, etc.

Déclaration de culpabilité pour infraction ayant fait l'objet d'une suspension du casier (pardon) : Il n'est pas requis de faire mention d'un antécédent judiciaire pour lequel une suspension du casier (pardon) a été accordée. Pour obtenir des renseignements relatifs à la demande de suspension du casier, consulter le site Internet de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Cocher les cases appropriées et remplir, le cas échéant, chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez au présent formulaire. Inscrire votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle. Il est important de déclarer tous les antécédents judiciaires. Dans le cas contraire, la présente sera considérée comme une fausse déclaration.

SECTION 2**DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ****A – INFRACTIONS CRIMINELLES**

☐ J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

OU

☐ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu la suspension du casier judiciaire (pardon).

B – INFRACTIONS PÉNALES

☐ J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

OU

☐ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu la suspension du casier judiciaire (pardon).

SECTION 3**ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES****A – INFRACTIONS CRIMINELLES**

☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

OU

☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.

B – INFRACTIONS PÉNALES

☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

OU

☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.

SECTION 4**ORDONNANCES JUDICIAIRES**

☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir :

NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE	LIEU DU L'ORDONNANCE

OU

☐ Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets et je comprends que toute fausse déclaration pourra entraîner le rejet de ma candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.

Je consens à ce que le Centre de services scolaire vérifie ou fasse vérifier cette déclaration et, à cette fin, qu'elle puisse communiquer et recevoir tous les renseignements nécessaires.

Je m'engage à déclarer tout changement relatif à mes antécédents judiciaires dans les dix (10) jours à compter de celui où j'en serai informé.

Signature

Date

Acheminer le document complété, accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité (permis de conduire, certificat de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport).

DÉCLARATION DES FONCTIONS EXERCÉES EN MILIEU SCOLAIRE

Veuillez remplir cette déclaration en complétant les champs en ligne, l'imprimer, puis la signer à la main. Vous disposez d'un délai de **5 jours** suite à la confirmation de réussite de votre entretien d'embauche pour soumettre cette déclaration.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE FAMILLE ACTUEL (Si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)

PRÉNOM ACTUEL (1)	PRÉNOM ACTUEL (2)	
NOM DE FAMILLE ANTÉRIEUR (1)	NOM DE FAMILLE ANTÉRIEUR (2)	
PRÉNOM ANTÉRIEUR (1)	PRÉNOM ANTÉRIEUR (2)	
DATE DE NAISSANCE	SEXE ☐ Masculin ☐ Féminin ☐ Autre	N° DE TÉLÉPHONE
ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, app.)		
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
ADRESSE PRÉCÉDENTE (n°, rue, app.)		
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL

Cochez les cases appropriées dans chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez au présent formulaire.

Inscrivez votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle.

SECTION 2 – DÉCLARATIONS DES FONCTIONS ACTUELLES OU ANTÉRIEURES

A – FONCTIONS ACTUELLES OU ANTÉRIEURES * Employé, entraîneur, stagiaire ou bénévole.

☐ Je n'exerce pas de fonction ou je n'ai pas exercé de fonction dans un centre de services scolaire, un établissement d'enseignement privé ou un autre organisme scolaire au Québec.

ou
☐ J'exerce une fonction dans un centre de services scolaire, un établissement d'enseignement privé ou un autre organisme scolaire au Québec :

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE / ÉTABLISSEMENT	DEPUIS	FONCTIONS EXERCÉES (préciser primaire, secondaire, FP, FGA)
/	De _____ à _____	
/	De _____ à _____	
/	De _____ à _____	

ou
☐ J'ai exercé une fonction dans un centre de services scolaire, un établissement d'enseignement privé ou un autre organisme scolaire au Québec :

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE / ÉTABLISSEMENT	DEPUIS	FONCTIONS EXERCÉES (préciser primaire, secondaire, FP, FGA)
/	De _____ à _____	
/	De _____ à _____	
/	De _____ à _____	

SECTION 3 – DÉCLARATIONS DES COMPORTEMENTS

J'ai déjà eu des comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves alors que j'œuvrais au sein d'une commission scolaire ou un centre de services scolaire ou un établissement d'enseignement (Exemple, négligence, comportement discriminatoire ou raciste, acte de violence intentionnel ou non, etc.)?

☐ Non

ou

☐ Oui Si oui, précisez la nature des comportements, le contexte ainsi que la date approximative du ou des événements :

B – CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je consens à la transmission de mes coordonnées aux centres de services scolaires, établissements d'enseignement privés et organismes scolaires dans lesquels j'exerce une fonction ou j'ai exercé une fonction et auprès desquels la demande de renseignements ou de documents sera effectuée.

Je consens à la vérification des renseignements et des documents nécessaires pour établir l'existence ou l'absence de comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves par les centres de services scolaires, établissements d'enseignement privés et organismes scolaires dans lesquels j'exerce une fonction ou j'ai exercé une fonction et où la demande de renseignements et de documents sera effectuée.

Je consens à ce que les centres de services scolaires, les établissements d'enseignement régis par la *Loi sur l'enseignement privé* ou les organismes scolaires au Québec dans lesquels j'exerce une fonction ou j'ai exercé une fonction confirment l'absence de renseignements ou de documents relatifs à cette vérification me concernant.

Signature : _____

Date : _____

La *Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur l'enseignement privé* prévoient :

- Qu'avant l'embauche ou à la demande du centre de services scolaire ou de l'établissement d'enseignement privé, toute personne œuvrant, appelée à œuvrer ou à être régulièrement en contact avec ses élèves mineurs ou handicapés doit lui transmettre un formulaire de déclaration faisant état de toutes les fonctions exercées dans tous les centres de services scolaires, établissements d'enseignement régis par la *Loi sur l'enseignement privé* ou organismes scolaires au Québec;
- Que le centre de services scolaire et l'établissement d'enseignement privé doivent s'assurer, auprès des centres de services scolaires, établissements d'enseignement régis par la *Loi sur l'enseignement privé* ou organismes scolaires au Québec dans lesquels une personne exerce ou a exercé une fonction, qu'elle n'a pas eu de comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves;
- Que le centre de services scolaire, l'établissement d'enseignement privé ou l'organisme scolaire au Québec doit transmettre au centre de services scolaire ou à l'établissement d'enseignement privé qui en fait la demande tout renseignement ou document permettant d'établir que la personne a eu des comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique de ses élèves;
- Qu'avant de transmettre des renseignements ou documents relatifs à cette vérification à un centre de services scolaire et à un établissement d'enseignement privé, l'organisation doit informer la personne des renseignements ou documents qu'elle détient afin qu'elle puisse consentir à leur communication;
- Que lorsqu'il conclut à un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves d'une personne qui œuvre auprès de ses élèves mineurs ou handicapés ou qui est régulièrement en contact avec eux à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé doit informer de cette situation tout autre centre de services scolaire, établissement d'enseignement privé ou organisme scolaire au Québec au sein desquels la personne exerce une fonction.
- Que le centre de services scolaire ou l'établissement d'enseignement privé informe le ministre de l'Éducation de toute faute grave d'un enseignant commise à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou de tout acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de la fonction enseignante mettant en cause un comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves.

AVIS

- Tout formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera retourné à l'expéditeur dans les cas suivants : consentement non signé ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute fausse déclaration ou tout refus de produire cette déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.
- Toutes les fonctions doivent être déclarées.